



COMMUNE DE SAINT MICHEL LE CLOUCQ



DOSSIER D'INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES : **Transport, restaurant scolaires et accueil périscolaire** **Valable uniquement pour l'année scolaire 2021/2022**

Ce dossier unique de demande d'inscription (également téléchargeable sur le site internet de la commune) vous permet d'inscrire votre (vos) enfant(s) en une seule fois :

- au restaurant scolaire,
- à l'accueil périscolaire,

Le dossier d'inscription dûment complété et accompagné des justificatifs demandés sera à déposer à la mairie **avant le 6 juillet 2021.**

Tout dossier incomplet ne pourra être traité

Liste des documents à fournir pour un dossier d'inscription complet :

- la fiche familiale d'inscription aux services périscolaires
- la fiche sanitaire de liaison et engagement vis-à-vis des règlements
- l'attestation d'assurance individuelle accident et responsabilité civile (prévoir un double pour l'école)
- la photocopie du carnet de vaccination ou certificat du médecin des vaccinations à jour
- un RIB et le mandat de prélèvement SEPA en cas de changement (à retirer en mairie)
- En cas de séparation des parents, toute pièce justificative de l'attribution du droit de garde exclusif
- Un justificatif de votre quotient familial CAF ou MSA ou, si vous n'en avez pas votre avis d'imposition ou de non-imposition

Comment contacter la mairie :

Par téléphone : 02.51.69.26.32.

Par courriel : st-michel-le-cloucq.mairie@wanadoo.fr

REGLEMENT INTERIEUR 2021/2022



1. Fonctionnement des services

Restaurant scolaire :

Les menus sont consultables sur le site internet de la commune et affichés aux portes de l'école.

La municipalité a fait le choix de la livraison de repas.

L'objectif principal de la restauration scolaire est de veiller à une alimentation équilibrée et diversifiée. Les enfants sont invités à goûter tous les plats dans un souci d'éducation au goût.

Maternelles : le repas a lieu de 12h à 12h 45.

Élémentaires : le repas a lieu de 12h 50 à 13h 20.

La commune fournit les serviettes en tissu des maternelles et s'occupe du lavage quotidien.

Pour les élémentaires, elle achète des serviettes jetables qui seront facturées aux familles 1€ par an et par enfant.

Accueil périscolaire :

- Le matin de 7h 30 à 8h 50 et le soir de 16h 30 à 18h 45
- Goûter de 16h 40 à 17h 10 (*merci de ne pas venir chercher les enfants pendant ce temps.*)

Pour toute information relative à l'accueil périscolaire, vous pouvez appeler le matin de 7h30 à 8h45 et le soir de 17h15 à 18h45 au 02.51.00.78.98 les jours d'école.

En dehors de ces horaires, vous pouvez contacter la mairie par téléphone ou par mail.

Le programme des activités est consultable sur place ou sur le site internet de la mairie.

Transport scolaire :

Il est nécessaire de faire l'inscription également sur le site de la région des Pays de la Loire : <https://aleop.paysdelaloire.fr/> entre le 7 juin et le 18 juillet 2021. L'utilisation de ce service devra être régulière et quotidienne sans changement possible. Les horaires des arrêts et le circuit sont disponibles sur le site de la commune.

Le ramassage scolaire est effectué par la société Soulard. Le port des gilets haute visibilité est **obligatoire sur le trajet et dans le bus**, le respect des règles sanitaires liées au covid également.

Changements : Les enfants devront avoir 3 ans minimum pour pouvoir prendre le bus.

2. Admission :

Sont admissibles les enfants scolarisés à l'école publique de Saint Michel le Cloucq et dont toutes les factures sont à jour. En cas de problème, une rencontre peut être fixée.

3. Inscription et gestion des absences :

Inscriptions :

L'inscription est à formuler auprès de la mairie par l'intermédiaire de la fiche familiale d'inscription en début d'année pour le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire et le transport.

Avant chaque période, une fiche bus/accueil périscolaire vous sera remise pour vous permettre de modifier ou préciser **à la semaine** les changements d'inscription au bus ou à l'accueil périscolaire.

Les coupons sont à rendre au minimum 8 jours avant.

Aucun changement ne sera admis **à la journée**.

Ces informations sont importantes car elles nous permettent d'adapter le nombre de personnes encadrantes selon les besoins.

Absences :

En cas d'absence prévue pour chacun des services périscolaires, la famille avertira la mairie au minimum 8 jours avant.

En cas d'absence exceptionnelle non prévisible (pour maladie, accident ou événement familial exceptionnel), la famille prendra soin de prévenir la mairie par courrier, par téléphone ou par mail, dès le premier jour et indiquera la durée prévue de l'absence.

Toute absence non prévenue la veille ouvrable avant midi (ou le vendredi matin pour le lundi), ne sera pas prise en compte. Tout repas non décommandé dans les délais impartis sera facturé.

4. Discipline :

Pour chaque service périscolaire, un règlement destiné aux enfants a été élaboré afin que tout se passe pour le mieux. Ils sont disponibles, tout comme le projet éducatif sur le site internet de la commune. Vous pouvez également les consulter en mairie.

Nous vous remercions de lire ces règlements avec votre enfant, et de signer le document au dos de la fiche sanitaire confirmant votre prise de connaissance.

5. Tarifs et facturation :

Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du conseil municipal avec prise en compte du quotient familial.

Une facture sera adressée mensuellement et sera payable à la Trésorerie, place Marcel Henri, à Fontenay le Comte à réception de l'avis de sommes à payer, par chèque, par prélèvement automatique, par carte bancaire en paiement Payfip (<http://www.tipi.budget.gouv.fr>), ou par espèce et carte bancaire chez les buralistes agréés.

Un forfait minimum de 5 € sera appliqué par trimestre pour les services restaurant scolaire et accueil périscolaire.

En cas de contestation de facturation, s'adresser à la mairie.

En cas de difficultés de paiement, se rapprocher **au plus tôt** de la Trésorerie. Ne pas laisser s'accumuler les factures afin d'éviter les poursuites assorties de frais supplémentaires.

Le non-paiement des frais susvisés peut entraîner un refus d'inscription l'année suivante.

6. PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Les services périscolaires, tout comme l'école sont en mesure d'accueillir les enfants atteints d'allergies. Un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être établi entre la famille, le responsable d'établissement, le médecin scolaire, le médecin traitant et la municipalité.

Le PAI est un document administratif établi uniquement à la demande des parents. Sans instruction officielle, aucun régime alimentaire ou prise en charge spécifique pourra être pris en compte.

Par ailleurs, les enfants atteints d'une maladie contagieuse ne pourront être accueillis.

7. Assurance – responsabilité

Les enfants sont admis aux services périscolaires à condition d'être assurés pour les risques liés à ces activités. Cette assurance doit couvrir non seulement le risque des dommages causés par l'enfant mais également le risque de dommages dont il pourrait être victime : **assurance individuelle accident et responsabilité civile**.

La Mairie décline toute responsabilité en cas :

- de vol ou de détérioration d'objets personnels des enfants
- d'accident causé par un enfant à un tiers.

8. La commission services périscolaire

Elle est consultée par le conseil municipal dans la gestion de ces services et est composée ainsi :

- le Maire ainsi que 3 conseillers municipaux
- 2 personnes désignées par l'APE
- la directrice de l'école et une enseignante
- un représentant du personnel

La Mairie est en droit de ne plus accepter la présence d'un enfant aux services périscolaires si les dispositions du présent règlement intérieur ne sont pas respectées.

Fait à St Michel le Cloucq le 17 juin 2021

Le Maire, Francis GUILLON



TARIFS COMMUNAUX ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022.

Restaurant scolaire :

- Repas enfant : 3,15 €
- Repas occasionnel : 3.60 €
- Serviettes jetables élémentaire : 1€ par an et par enfant

Les repas occasionnels seront acceptés à la seule condition d'une inscription à la mairie 8 jours à l'avance mentionnant les jours de prise de repas.

Accueil périscolaire :

		QF ≤ 900	QF ≥ 901
• Le matin	arrivée avant 8h 00 :	1.40€	1.60€
	arrivée après 8h 00 :	1.25€	1.40€
• Le soir	départ avant 18h 00 :	1.75€	2.00€
	départ après 18h 00 (<i>goûter compris</i>) :	1.95€	2.20€

Le conseil municipal a fixé par délibération une pénalité lorsqu'un enfant n'est pas pris en charge dans le respect des heures de fermeture de l'accueil périscolaire : 5 € par quart d'heure et par enfant en sachant que tout quart d'heure commencé est dû.

En cas d'abus, la mairie se réserve le droit d'exclure l'enfant de l'accueil périscolaire.

Transport scolaire :

La facturation sera réalisée par le conseil régional des Pays de la Loire et le montant sera de 110€ par an et par enfant, le 3^{ème} enfant transporté étant gratuit. La commune prendra en charge 50€ par an et par enfant, remboursés aux familles en fin d'année, après justificatif du règlement.



FICHE FAMILIALE D'INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES - ANNÉE SCOLAIRE 2021 / 2022 SAINT MICHEL LE CLOUCQ – ECOLE DE LA FONTAINE



LA FICHE NE SERA PAS TRAITÉE SI TOUTES LES RUBRIQUES NE SONT PAS IMPÉRATIVEMENT RENSEIGNÉES

LE RENOUVELLEMENT DES DOSSIERS EST OBLIGATOIRE A CHAQUE RENTRÉE SCOLAIRE

RESPONSABLES LÉGAUX :

PARENT 1 - AUTRE RESPONSABLE LÉgal (PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE) :

Nom d'usage : Prénom(s) :
 Adresse :
 Code postal : |_|_|_|_|_| Commune :
 Téléphone domicile : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Téléphone travail : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
 Téléphone portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Profession :
 Mail : Autorité parentale : Oui Non

PARENT 2 - AUTRE RESPONSABLE LÉgal (PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE) :

Nom d'usage : Prénom(s) :
 Adresse :
 Code postal : |_|_|_|_|_| Commune :
 Téléphone domicile : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Téléphone travail : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
 Téléphone portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Profession :
 Mail : Autorité parentale : Oui Non

AFFILIATION DES ENFANTS AU RÉGIME SECURITE SOCIALE :

Rattachement du (ou des) enfant(s) :

Parent 1 Régime CAF ; QF inférieur à 900 : Oui N° d'allocataire : Non
 Parent 2 Régime CAF ; QF inférieur à 900 : Oui N° d'allocataire : Non

Pour avoir droit au tarif quotient familial <900€, merci de fournir un justificatif

(Attestation CAF ou à défaut le dernier avis d'imposition recto-verso (de chacun des parents si l'avis n'est pas commun)).

Si changement caf en cours d'année, préciser changement et fournir justificatif.

FACTURATION : Parent 1, Nom : Prénom :
 Prélèvement automatique ou Chèque en trésorerie, CB via Payfip ou Espèce / CB chez un buraliste habilité
 Parent 2, Nom : Prénom :
 Prélèvement automatique ou Chèque en trésorerie, CB via Payfip ou Espèce / CB chez un buraliste habilité

En cas de prélèvement automatique, fournir un RIB et le mandat SEPA complété.

ENFANT(S) SCOLARISÉ(S) concerné (s) par l'inscription :

NOM	Prénom	Sexe G-F	Né(e) le :	Classe (Septembre 2020)
			_ _ / _ _ / _ _	
			_ _ / _ _ / _ _	
			_ _ / _ _ / _ _	

PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'ABSENCE DES RESPONSABLES LÉGAUX OU HABILITÉES A VENIR CHERCHER L'ENFANT : (Indiquer par ordre de priorité)

① - NOM : Prénom(s) :
 Lien avec l'enfant : Commune de résidence :
 Téléphone domicile : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Téléphone portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

② - NOM : Prénom(s) :
 Lien avec l'enfant : Commune de résidence :
 Téléphone domicile : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Téléphone portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

③ - NOM : Prénom(s) :
 Lien avec l'enfant : Commune de résidence :
 Téléphone domicile : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Téléphone portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

④ - NOM : Prénom(s) :
 Lien avec l'enfant : Commune de résidence :
 Téléphone domicile : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Téléphone portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

SERVICES PÉRISCOLAIRES :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	EXCEPTIONNEL	JAMAIS
RESTAURANT SCOLAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MATIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE SOIR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TRANSPORT SCOLAIRE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Préciser pour le restaurant scolaire si inscription dès la première semaine des PS et TPS :

AUTORISATIONS :

- Autorise mon(mes) enfant(s) (plus de 8 ans) à quitter l'école seul à 16h30
 à quitter seul l'accueil périscolaire àh.....
- Autorise la diffusion de photographies sur lesquelles figure mon(mes) enfant(s). Cette autorisation est valable : pour l'édition de documents de nature pédagogique, pour des expositions relatives à l'accueil, pour les journaux d'information locale, pour la publication sur le site internet de la Commune.
- Autorise mon(mes) enfant(s) à se rendre à la Maphav dans le cadre des activités de l'accueil périscolaire.
- Autorise le personnel d'encadrement des services municipaux à faire soigner mon(mes) enfant(s), à faire pratiquer toute intervention d'urgence, à le(les) faire transporter à l'hôpital du secteur par les services de secours.

Signature :

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

(Informations particulières sur lesquelles les responsables légaux souhaitent attirer l'attention de la collectivité)

Situation particulière (semaines paires ou impaires pour parents séparés, placement en famille d'accueil, troubles de comportement, ou garde exclusive par exemple) :

RESPONSABILITÉ CIVILE / ASSURANCE :

L'enfant doit être couvert par une assurance responsabilité civile et individuelle accident corporel.

Responsabilité civile : Oui Non

Individuelle accident : Oui Non

Numéro de police :

Numéro de police :

Compagnie d'assurance :

Compagnie d'assurance :

Numéro de téléphone :

Numéro de téléphone :

Date d'échéance : Joindre une attestation d'assurance à la mairie (prévoir un double pour l'école).

DOCUMENTS A REMPLIR :

- Fiche sanitaire
 Fiche d'inscription
 Engagement à respecter le règlement
 Autorisation, droit à l'image

DOCUMENTS A FOURNIR :

- Carnet de santé (pages vaccination DTP)
 Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident corporel
 Justificatif de votre quotient familial CAF ou MSA
ou Si vous n'en avez pas votre avis d'imposition ou de non-imposition

ENGAGEMENT :

Nous soussignés, responsables légaux de l'enfant désignés ci-dessus, déclarons exacts les renseignements portés sur cette fiche, approuvons après en avoir pris connaissance l'ensemble des dispositions des règlements intérieurs portés à notre connaissance et demandons l'inscription aux services périscolaires de la commune de Saint Michel le Cloucq de cet (ces) enfant(s) selon les modalités définies dans ce document. Nous nous engageons à informer la commune de tout changement en cours d'année scolaire.

Fait à, le

(Précédé de la mention manuscrite "Lu et approuvé, bon pour accord")



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

2021/2022

Saint Michel le Cloucq

Nom : Prénom : Classe :
 Date de naissance : Poids : Kg Taille : cm
 L'enfant a-t-il un PAI en cours ?

VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

Enfant né avant 2018	DATES DES DERNIERS RAPPELS		Enfant né à partir de 2018	DATES DU VACCIN	
	oui	non		oui	non
Diphtérie			Hépatite B		
Tétanos			Rubéole-Oreillons-Rougeole		
Poliomyélite			Coqueluche		
			BCG		
			Infections invasives à pneumocoque		
			Méningocoque de sérogroupe C		
			Haemophilus influenzae b		
			Diphtérie, tétanos et poliomyélite		

Joindre un justificatif des vaccins obligatoires et remplir le tableau

Si le mineur n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical ? oui non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

ALLERGIES : ASTHME oui non MEDICAMENTEUSES oui non
 ALIMENTAIRES oui non AUTRES (animaux, plantes, maquillage, pollen)

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR (joindre le dernier PAI s'il y en a un)

INDIQUEZ CI-APRÈS LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS. PORT DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES ? COMPORTEMENT ? ENURESIE ETC...PRÉCISEZ

Médecin traitant : Ville : Téléphone : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

La commune de Saint Michel le Cloucq traite vos données à caractère personnel dans le cadre de votre dossier et ce conformément à la loi informatique et libertés (loi n°78.17 du 06/01/1978) et au règlement général à la protection des données (règlement UE 2016/679 du 25/05/2018) dans le cadre de l'obligation légale. Vos données personnelles sont conservées par le service habilité le temps nécessaire à la gestion de votre dossier et selon les critères en vigueur. Vous pouvez faire valoir vos droits d'accès, d'effacement, de rectification, d'opposition, de limitation ou de portabilité en contactant la commune de Saint Michel le Cloucq, Place de la Mairie 85200 Saint Michel le Cloucq, st-michel-le-cloucq.mairie@wanadoo.fr ou auprès de la CNIL.

Je soussigné,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, à les réactualiser le cas échéant et autorise les responsables des services périscolaires à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

REGLEMENTS 2021/2022

L'inscription de votre (vos) enfant(s) à chacun des services périscolaires (cour, restaurant scolaire et accueil périscolaire) implique le respect de ces règlements.

En cas de non respect de ceux-ci, des sanctions s'imposent :

- L'adulte m'explique pourquoi mon comportement n'est pas correct et ce que je dois faire pour le changer.

- L'adulte peut me demander de relire une partie du règlement pour me le réexpliquer afin de trouver des solutions.

- Si c'est nécessaire, je serai isolé (manger seul à une table pour le restaurant scolaire, ne pas faire l'activité proposée pour l'accueil périscolaire ou s'asseoir sur le banc pendant une récréation par exemple).

- Si je ne respecte pas les consignes, j'aurai une croix et je devrai faire signer un mot décrivant mon comportement à mes parents que je rapporterai.

- Au-delà de 5 croix par période scolaire, mes parents pourront être convoqués à la mairie en présence du maire et d'un membre du personnel du service concerné.

- En dernier recours, si je continue à avoir un comportement inacceptable, je pourrai être exclu temporairement ou définitivement sur décision de la mairie.

Le Maire
F. GUILLON

ENGAGEMENT

Je m'engage :

Moi, , élève en m'engage à respecter le règlement de chacun des services périscolaires.

Signature de l'enfant :

Je soussigné(e) parent de :, reconnait avoir pris connaissance de chacun des règlements des services périscolaires.

Fait à :

Le __ / __ / ____

Signature des parents
ou du responsable légal :

Du 7 juin au 18 juillet 2021

Inscription aux transports scolaires

Nouvelle inscription, renouvellement... Retrouvez toutes les informations sur aleop.paysdelaloire.fr/rentree-2021



Aleop region PAYS DE LA LOIRE

aleop.paysdelaloire.fr

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES DU 7 JUIN AU 18 JUILLET 2021.

Pour bénéficier du transport scolaire à la rentrée, l'inscription est obligatoire, que votre enfant circule en train TER ou en car.

PREMIÈRE INSCRIPTION AU RÉSEAU ALÉOP

L'inscription s'effectue sur le site aleop.paysdelaloire.fr.
Vous pouvez accéder à « un espace famille » en ligne pour suivre les inscriptions de tous vos enfants et l'avancée de votre dossier.

1. Avant de commencer, munissez-vous :

- d'une adresse e-mail valide pour vous envoyer des informations relatives à votre inscription,
- d'une photo d'identité numérisée,
- d'un relevé d'identité bancaire (RIB) si vous souhaitez régler par prélèvement bancaire en 3 fois.

2. Pour vous inscrire, rendez-vous à partir du 7 juin sur aleop.paysdelaloire.fr

- Cliquez sur : inscriptions aux transports scolaires
- Renseignez le formulaire et laissez-vous guider.
- A la fin de votre saisie, choisissez votre mode de paiement : carte bancaire, prélèvement automatique en 3 fois ou autre.

Une fois les données renseignées et l'opération validée, vous recevrez un courriel de confirmation.

La carte de transport scolaire de votre enfant vous sera adressée fin août 2021 directement à votre domicile.

RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION

Pour renouveler l'inscription de votre/vos enfants, rendez-vous à partir du 7 juin sur votre compte transport Aléop :

- Reconnectez-vous à votre compte.
- Cliquez sur : renouvellement.
- Vérifiez et mettez à jour les informations concernant votre enfant.
- Choisissez votre mode de paiement : carte bancaire, prélèvement automatique en 3 fois ou autre.
- Une fois les données renseignées et l'opération validée, vous recevrez un courriel de confirmation.

> Votre enfant utilise le train TER ou un car de ligne régulière :



Sa carte de transport vous sera adressée fin août 2021 directement à votre domicile.

> Votre enfant voyage en car scolaire (carte avec scolaire écrit en jaune en bas à droite) :



Sa carte de transport, à puce, reste la même. Pour rappel, elle est à conserver d'une année sur l'autre, dans son étui rigide. Elle sera rechargée à distance lors du renouvellement en ligne de l'inscription de votre enfant, une fois votre paiement effectué.